

# Descriptif de module

Filière: Année propédeutique Santé

1. Intitulé du module : Prévention et sécurité Année académique : 2022 - 2023

Code: APS 3

# 2. Organisation

Dotation horaire du module : 40 périodes

## 3. Finalités et objectifs généraux d'apprentissage

La finalité du module est de permettre à l'étudiant.e de :

- adopter et respecter les règles applicables dans l'institution et les normes de l'hygiène hospitalière afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers).

Les objectifs généraux d'apprentissage qui en découlent sont les suivants :

- anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes,
- appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention.

## 4. Contenus

#### Connaissances, habiletés et attitudes visées :

Connaissances	Habiletés et attitudes visées		
- Bases d'hygiène hospitalière, prévention et contrôle de l'infection.	<ul> <li>Maitrise son hygiène personnelle,</li> <li>Respecte les règles d'hygiène hospitalière,</li> <li>Reconnait les risques de transmission des germes et les prévient.</li> </ul>		
- Bases de radioprotection et aspects légaux.	<ul><li>Respecte les règles de radioprotection.</li><li>Connait les divers modalités d'imagerie médicale</li></ul>		
- Prévention et médicament	- Respecte les principes d'administration des médicaments		
- Bases d'ergonomie.	<ul> <li>Aménage l'environnement professionnel pour favoriser la santé au travail et la santé de l'usager,</li> <li>Utilise les dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'usager (barrière, sonnette,).</li> </ul>		
Procédures d'urgence,     Gestes de premiers secours.	<ul> <li>Reconnait les situations d'urgence,</li> <li>Applique les procédures en cas d'urgence (arrêt cardio respiratoire).</li> </ul>		

# Plan des cours

Intitulé du cours	Objectifs spécifiques	Nombre ½ journées (Théorie – Pratique)	Intervenant-e-s
APS 3 - 1. : Microbiologie	- Expliquer le type de pathogène, et différencier les modes de transmission et le rôle des flores.	1 - 0	Dr. D. Blanc (CHUV)
APS 3 - 2. : Hygiène hospitalière	1. Appliquer les précautions standards de manière adaptée à la clinique,     Prévenir les risques infectieux (soignant-soigné) afin de prendre les mesures adaptées.	1 - 0	I. Federli (CHUV)
	2. Sécurité au travail     3. Erreur et culture de l'erreur dans les institutions de soins	0,5 - 0 0,5 - 0	A. Duperrex (HESAV) D. Lilla (SI)
APS 3 - 3. : Ateliers Hygiène hospitalière	1. Maitriser le lavage et la désinfection alcoolique des mains,     Adopter une tenue professionnelle,	0 - 1	K. Sprengers (TRM) C. Campeanu (TRM) A. Bass (TRM)
	<ul> <li>2. Savoir quand et comment mettre un masque, des gants stériles, une blouse de protection et gérer un champ stérile en mettant du matériel de soin.</li> </ul>	0 - 1	S. deLabouchère (TRM V. Pellaux (SI) M. Laforge (SI) D. Lilla (SI)
APS 3 - 4. : Prévention et médicament	Analyser une pharmacie de famille au regard des principes de la pharmacologie.	1 - 0	E. Scolari (SI)
APS 3 - 5. : Bases de radioprotection et aspects légaux	<ul> <li>Identifier les différentes modalités d'imagerie médicale à visée diagnostic et thérapeutique,</li> <li>Différencier la production des radiations ionisantes des non ionisantes et leurs effets biologiques,</li> <li>Enumérer les normes et le cadre de lois de la radioprotection,</li> <li>Expliquer le principe d'ALARA (as low as reasonably achievable).</li> </ul>	1-0	C. Campeanu (TRM)
APS 3 - 6. : Aménagement de l'environnement	<ul> <li>Identifier les différents facteurs de risque pour les professionnels de la santé en lien avec des problèmes de santé physique,</li> <li>Reconnaître et améliorer les situations professionnelles pouvant porter atteinte à la santé physique ou psychologique du professionnel ou de l'usager,</li> <li>Transmettre les règles et les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'effort: mécanique corporelle.</li> </ul>	1-0	Dr. M. Arial (SECO)
APS 3 - 7. : Procédures d'urgence et gestion des premiers secours	1. Expliquer les premiers gestes d'urgence non professionnelle (situation civile et dans une institution de la santé avant l'arrivée des secours),     Reconnaitre et débuter les premiers gestes d'urgence en attendant l'équipe de secours (examen certificatif à la fin du cours! attestation valable 2 ans)     2. Expliquer le fonctionnement du système d'intervention d'urgence cantonal (144 et SMUR),	0,5 - 1	J. Csakodi (SI) T. Luthringer (SI) O. Salsac (SI) A. Bass (TRM) A. Tagand (SI) S. Lawrence (SI) J. Des Granges Zimmermann (SI) E. Paus (SMUR)

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation :

✓ Evaluation écrite
✓ Evaluation orale
✓ Evaluation pratique

#### Modalités :

Ce module est évalué au travers d'un examen pratique de type ECOS (Examen Clinique/Pratique à Objectif Structuré). Date de l'évaluation : Semaine 20-21 (mai 2023)

Modalités de validation : Le module est validé si l'étudiant e obtient une note supérieure ou égale à E.

#### 6. Modalités de remédiation

**Modalités**: Lorsque l'étudiant obtient F lors de la session de validation pratique, l'étudiant.e a la possibilité de procéder à une remédiation. Date : Semaine 27.

#### 7. Remarques

Directive d'exécution n°ETU-04-2011 « Tenue du personnel et hygiène du travail ».

« Le CHUV a édicté une directive institutionnelle relative à la tenue générale et vestimentaire du personnel ainsi qu'aux règles d'hygiène hospitalière pour ses collaborateurs. Le conseil de direction d'HESAV a décidé d'appliquer par analogie cette directive. ». « (Elle) est applicable, par analogie, pour tous les étudiants et les collaborateurs de HESAV, plus spécifiquement pour toutes les activités en lien avec l'enseignement pratique ». Dans les ateliers ayant lieu dans les locaux de l'Elysée la tenue professionnelle est obligatoire sous peine de se faire refuser l'accès au cours :

- a. Tenue complète (polo et pantalon) du CHUV avec avant-bras dénudés,
- b. Chaussures adaptés,
- c. Cheveux attachés,
- d. Mains et avant-bras sans bijoux, ni vernis à ongles (même transparent) ou de faux ongles type gel ou capsule.

Les mesures d'urgences (BLS-AED) sont évaluées par la présence aux cours et par des examens théoriques/pratiques. La validation permet d'obtenir un certificat délivré par la SRC (Swiss Red Cross) valable pendant 2 ans

## 8. Ouvrages de référence

Les ouvrages de référence sont communiqués lors de chaque cours.

Concernant les documents utilisés lors des cours, ils sont consultables et téléchargeables sur le site :

https://cyberlearn.hes-so.ch/

Les codes d'accès sont donnés par le/la responsable de module en début d'année académique via mail.

La boîte mail de chaque étudiant.e doit être consulter régulièrement, car des consignes liées au déroulement des cours peuvent être envoyés dans un délai raisonnable.

#### 9. Enseignant-e-s

Cf. plan des cours ISA, listes des intervenants.

## 10. Responsable(s) du module

Cosmin Campeanu - cosmin.campeanu@hesav.ch

Descriptif validé le : 29.08.2022 Par : Co-responsables APS